CE QU'ON NE VOUS A PAS DIT SUR

LE PROCES TRAMONI

Supplément au numéro 229 de



Le 25 février 1972, un jeune ouvrier révolutionnaire de 23 ans était assassiné aux usines Renault de Billancourt. Son meurtrier, Jean-Antoine Tramoni est un ancien militaire embauché par la Régie pour « maintenir l'ordre ». C'est un passionné de tir, qui s'entraîne régulièrement. A moins de trois mètres, de sang-froid, il vise et loge une balle dans le cœur de Pierre Overney.

La direction de la Régie a tout fait pour dissimuler le crime : divulgations de fausses informations, faux témoignages, licenciements des témoins du drame...

Au procès, la Régie a maintenu la même attitude. D'un côté, elle a entièrement couvert Tramoni. De l'autre, elle a menti sur les circonstances du drame, elle a voulu transformer les victimes en agresseurs, elle a tout fait pour masquer sa responsabilité dans le meurtre.

Mais elle n'a pu empêcher que la partie civile puisse s'exprimer dans le procès : les parents de Pierre Overney, ses camarades de travail et de combat, des militants syndicaux venus témoigner sur les responsabilités réelles. Leurs voix ont retenti dans le prétoire. Ceux qui étaient au procès ont tout entendu. Mais ils n'ont pas tout retransmis. La presse a élagué les témoignages, comme elle avait menti le 25 février. La télévision n'a rien dit de ce qui était essentiel, les radios ont soigneusement sélectionné les informations qu'elles ont transmises.

Aujourd'hui, Lutte Ouvrière rapporte un certain nombre d'informations sur ce procès Tramoni, qui n'avaient pas été publiées par la presse.

Malgré les profondes divergences qui nous séparent politiquement du courant maoiste, cette brochure de Lutte Ouvrière est un hommage à Pierre Overney et à ses camarades.



Tramoni s'apprête à tirer. Buroni est près de lui (il n'a rien vu, déposera-t-il).

Aucun manifestant ne menace Tramoni. (Ph. A.P.L.)

Tramoni condamné à quatre ans de prison :

Pour la justice bourgeoise, la vie d'un ouvrier ne vaut pas cher

Le meurtrier d'Overney a agi de sang-froid. Ce « spécialiste du tir », comme il s'en vante lui-même, cet homme qui se déplaçait avec un révolver sans sécurité a mis, à moins de trois mètres, une balle en plein cœur. Il n'était pas menacé. Il n'était pas en état de légitime défense. Il savait ce qu'il faisait, lui qui a passé sa vie à manier les armes et qui, jusqu'au jour du crime, continuait son entraînement.

Tramoni a agi de sang-froid. Et pourtant, il n'a été condamné qu'à quatre ans de prison. Quarante-huit mois! Alors que des militants révolutionnaires sont restés des mois en prison pour avoir distribué des tracts ou vendu des journaux, alors qu'Alain Geismar a fait dix-huit mois de prison à cause d'un discours, alors que, pour des délits insignifiants, des milliers de prévenus attendent en prison pendant des mois, voire des années.

Mais Tramoni n'est pas un délinquant comme les autres. Il n'est pas un assassin ordinaire. Il a été défendu, à la barre des témoins, par un général, un lieutenant-colonel, deux capitaines et un président-directeur général, M. Dreyfus en l'occurrence.

Non, Tramoni n'est pas un assassin ordinaire. Et son crime n'est pas un meurtre habituel. Tramoni a tué de sang-froid. En service commandé. Il a agi comme un soldat. Et comme un soldat, il a été couvert et blanchi par ses supérieurs.

Car les faits sont là, indiscutables : Tramoni a été embauché à la Régie pour une mission de répression. Personne ne peut croire qu'on va chercher un militaire de carrière pour surveiller le nettoyage des vestiaires! Tramoni a été recruté par Moracchini, adjoint direct de Dreyfus, pour ses qualités de combattant. Les deux hommes se sont d'ailleurs rencontrés lors de séances d'entraînement de tir. Ils l'ont reconnu au tribunal. Après avoir armé moralement le bras de l'assassin, la direction a tout fait pour camoufler le crime, pour le dissimuler. Là encore, les faits sont indiscutables.

Au bout des cinq jours que dura le procès, dans une ambiance souvent extrêmement tendue, il ne restait rien, la version des faits mise au point par la direction Renault, et reprise au soir de l'assassinat d'Overney par l'ensemble de la grande presse. L'arrogance dont Tramoni faisait preuve au cours des premières audiences s'effondra elle aussi quand il apparut qu'il ne pourrait pas éviter une condamnation, car l'ensemble des témoignages, et en particulier les photographies de l'Agence de Presse Libération, ne pouvaient laisser le moindre doute sur les faits.

Voilà la vérité! Elle est limpide. Un homme de la direction embauché pour faire la chasse aux gauchistes tue un militant révolutionnaire. Il est couvert. Le scandale est trop gros pour être étouffé. On le remet à la police, sans pour autant l'abandonner. La maîtrise fait des fauxtémoignages, on licencie les témoins du drame qui veulent dire la vérité.

Ce crime, les jurés de la Cour d'assises ne pouvaient le juger. Ils en étaient incapables. Petits-bourgeois respectables (directeurs de ventes, fondés de pouvoir, directeurs de sociétés... il n'y avait pas un seul ouvrier dans le jury) ils vivent dans un milieu social qui les rend totalement inaptes à comprendre et les mobiles du tueur et les circonstances du drame. Tout, de par leur éducation, leurs préjugés, les informations qui leur ont été communiquées par la presse, leur interdisait de comprendre. Donc de juger. (A tel point qu'il est permis de se demander si, pour les jurés qui l'ont prononcé, le verdict n'est pas une sentence severe. C'est en tout cas ainsi que Tramoni l'a ressenti.) Pour un fondé de pouvoir, le témoignage d'un général est a priori plus crédible que le témoignage d'un ouvrier de Citroën, copain d'Overney. La parole du PDG Dreyfus a obligatoirement plus de poids que la déposition de l'ouvrier algérien, Ben Mabrouk, venu rapporter à la barre comment il avait été sorti de l'usine à coups de matraques par la « volante ». Ces hommes qui devaient juger « en leur âme et conscience », intoxiqués par la campagne de presse contre les violences gauchistes et les déclarations de l'avocat général sur « le fanatisme des maoïstes », ne pouvaient comprendre que cette violence-là n'est rien. Qu'elle est insignifiante par rapport à la violence du système, fondamentale et quotidienne,

qui cloue un ouvrier sur une chaîne toute sa vie, sous la surveillance d'un chef.

La Cour d'assises ne pouvait être qu'un théâtre. Il ne pouvait en être autrement. Mais pour nous, Tramoni est jugé. Comme il le mérite. Il restera dans nos mémoires. Il prend tristement sa place dans la longue liste des mercenaires qui ont tué en service commandé, sur les ordres du Capital. Nous ne l'oublierons pas. Comme nous n'oublierons pas Pierre Overney, qui est tombé dans l'autre camp. Celui de la justice et de la liberté. Celui du socialisme.



Tramoni et Pierre Overney face à face. Overney est à trois mètres. Il ne peut menacer Tramoni. Tramoni tire. Près de lui, Buroni et Lévêque (avec la casquette). Ils n'on rien vu! De même que Longuet (légèrement en retrait sur la droite de Tramoni). (Ph. A.P.L.)

Le procès a permis d'établir clairement les circonstances exactes du meurtre de Pierre Overney. Des dépositions des témoins, des résultats de l'instruction et de l'ensemble du dossier se dégagent des faits irréfutables.

Tramoni a tiré de sang-froid.

Lors de son procès, Tramoni a essayé de défendre la thèse de l'accident. Le coup serait parti involontairement!

Le président : Comment pouvez-vous soutenir que le coup est parti accidentellement ? Sur les photos, on voit clairement la position de votre bras, pointé en avant dans la direction d'Overney. Sur la photo suivante, le coup part. Votre bras est toujours dans la même position. Vous avez donc visé.

Tramoni : Absolument pas Monsleur le président. Mon bras balayait l'air de gauche à droite. C'est dans ce mouvement que le coup est parti involontairement.

Le président : Et comme par une extraordinaire coıncidence, la balle a atteint Pierre Overney en plein cœur!

Tramoni : C'est la fatalité, Monsieur le président. La fatalité!

Maître Leclerc va clairement montrer que la fatalité n'est pour rien dans cet acte délibéré.

Maître Leclerc: Tramoni nous dit que le coup est parti involontairement. L'accusé semble pourtant avoir une longue expérience des armes. Lors d'une perquisition, on a trouvé chez lui une carabine de chasse et un 22 long rifle avec une lunette de visée.

Tramoni : Je suis un passionné de tir.

Maître Leclerc : C'est bien là où je voulais en venir. Vous êtes un passionné de tir. Vous avez fait quinze ans d'armée. Dans le civil, vous avez continué à vous entraîner.

Je dis qu'en réalité, vous étiez calme au moment du meurtre. Vous

saviez ce que vous faisiez. Les photos le montrent clairement.

Que voit-on? Vous visez. Vous tirez. Ensuite, calmement, d'un pas mesuré vous allez refermer les grilles. Vous ne vous paniquez pas, vous ne courez pas. De plus, vous ne vous arrêtez même pas devant le corps d'Overney pour lui porter secours. Pourquoi?

Tramoni : Ce n'était pas la peine. Je savais qu'il n'y avait plus rien à faire.

Maître Leclerc: Vraiment? Comment le saviez-vous?

Tramoni : La blessure était mortelle. Je m'en suis tout de suite rendu compte. J'en ai vu des dizaines en Algérie.



Pierre Overney est à terre. Une balle en plein cœur. Tramoni ne s'arrêtera pas devant son corps : « Inutile, j'en ai vu des dizaines en Algérie », a-t-il déclaré au procès.

(Ph. A.P.L.)

Tramoni n'était pas menacé.

Pendant les premiers jours de l'instruction, avant que les photos ne soient rendues publiques, Tramoni a expliqué qu'il était en cas de légitime défense; qu'il était menacé directement par des manifestants. Les gardiens, qui avaient vu la scène, ne le démentaient pas, et la direction de la Régie a tout fait pour accréditer cette scène. Le 28 février, trois jours après le drame, la Régie diffuse un communiqué où elle écrit : « Devant la masse des assaillants et ne pouvant dégager ni luimême ni les gardiens, cet employé administratif porteur d'une arme personnelle sortit celle-ci, tira en l'air. Un second coup devait atteindre l'un des membres du commando assaillant qui succomba à sa blessure ».

Tout est faux dans ce communiqué de la Régie. Tout est mensonge. Le procès a clairement établi :

- Que Tramoni ne risquait rien.
- Qu'aucun gardien n'était aux prises avec des manifestants.
- De plus, la direction a INVENTE, pour mieux couvrir Tramoni, l'histoire du premier coup de feu en l'air. Il y a eu un seul coup de feu. La balle a atteint le cœur.

Maître Leclerc: La photo vous accable Tramoni. Nous voyons clairement qu'au moment où Tramoni tire aucun manifestant ne le menace. Détaillons le mouvement des manifestants. Les photos montrent que les manifestants, lorsqu'ils se rendent compte que Tramoni a sorti un revolver, refluent vers la porte. Leur mouvement de repli est clair. Seuls restent face à face Tramoni et Overney. Overney n'est pas penché en avant. Il ne se précipite pas sur Tramoni. Il le fixe. Un bâton à la main. A trois mètres. Il lui crie: « Tire, si tu es un homme ». Tramoni n'est pas menacé. Aucun gardien n'est menacé. Il tire une balle en plein cœur.

Mais au fait, qui est Tramoni ? Que faisait-il là ?

Mais au fait, qui est donc ce Tramoni muni d'un Walter Manurhin sans sécurité (car, a dit Tramoni, quand on a fait la guerre on a perdu l'habitude de mettre la sécurité sur son arme!). Que faisait-il aux portes Emile-Zola ce jour-là à 14 h 40? Là encore d'intéressantes précisions ont été apportées sur la nature des fonctions de certains membres du personnel.

Maître Leclerc : Pouvez-vous nous dire comment vous avez été embauché à la Régie, dans quelles conditions et pour quel travail ?

Tramoni : Cela est simple. Il n'y a aucun mystère. Je suis entré à Renault par l'intermédiaire de M. Moracchini qui était une relation. J'ai été embauché dans la section administrative.

Maître Leclerc : C'est un terme bien vaste. En quoi consistait précisément votre travail ?

Tramoni : J'étais chargé de la surveillance, de l'entretien des vestiaires.

Maître Leclerc : Travail Intéressant. Mais répondez précisément à ma première question. A quelle occasion Moracchini vous a-t-il embauché ? Quand l'avez-vous rencontré ? Où ?

Tramoni : Lors de séances d'entraînement militaire de la réserve. J'étais l'instructeur.

Maître Leclerc: Bon. Et vous voulez faire croire à la Cour et aux jurés que Moracchini, qui vous connaissait comme un bon combattant, un bon tireur, un soldat de métier décoré en Algérie..., vous allez donc nous faire croire que Moracchini vous a embauché pour voir s'il n'y avait pas d'ampoules grillées dans les vestiaires!

Mais voyons un peu vos activités de nettoyage à la Régie. Vous êtes embauché à la Régie le 10 octobre 1970. Huit jours après, vous participez activement à l'expulsion d'un ouvrier : M. Theureau. D'après les témoignages, vous êtes même le chef du commando de la maîtrise. C'est vous qui prenez les choses en main, qui dirigez les opérations. Pourquoi, ce jour-là, n'étiez-vous pas en train de surveiller les vestiaires ? Qui vous a demandé d'être présent ?

Tramoni : C'est M. Moracchini qui m'avait demandé d'être là pour donner un coup de main. M. Moracchini me connaissait. Il savait que j'étais solidaire des gardiens, qu'il pouvait avoir confiance en moi, que je n'étais pas un homme à discuter les ordres.

Tramoni, vu par un général...

Le général Lagrange : J'ai bien connu Tramoni. Il était sous mes ordres. Je dois dire que Tramoni a toujours été un soldat exceptionnel. Bon, paisible, agréable, jamais en colère. Il avait une conscience professionnelle étonnante. Je dis bien étonnante car, à ce point, c'est rare. Je suis particulièrement heureux de lui avoir remis personnellement la médaille militaire. Si Tramoni était resté à l'armée, il aurait pu accéder à l'épaulette.

...et par un soldat sous ses ordres

Maître Leclerc a par ailleurs reçu le témoignage d'un soldat sous les ordres de Tramoni.

Le soldat G.L.: Effectuant en 1967 mon service militaire au 76' bataillon d'infanterie stationné au Fort-Neuf de Vincennes, j'ai « connu » l'adjudant-chef nommé Jean-Antoine Tramoni lequel était affecté à la 3' compagnie, service de la Mobilisation et détaché au Quartier Carnot de Vincennes.

Le sieur précité était réputé pour ses propos virulents et fascisants sur la « racaille rouge qui mérite d'être liquidée » et autres démonstrations du même ordre.



Tramoni, avec un de ses collègues, dans une cour de la Régie Renault. Préposés au gardiennage des vestiaires? (Ph. A.P.L.)

Maître Leclerc: Mais ce n'est pas tout. Vous êtes encore présent quand une délégation conduite par Jean-Paul Sartre vient visiter l'usine. Vous êtes encore là, sur la place Bir-Hakeim, quand des ouvriers licenciés de la Régle font la grève de la faim. Vous prenez aussi des photographies des vendeurs du journal Lutte Ouvrière à bord d'une volture banalisée, immatriculée 9140 BM 92. Enfin, le jour du meurtre, c'est encore vous que l'on retrouve. De 14 heures à 14 h 30, vous stationnez devant les grilles alors qu'une distribution de tracts a lieu, sans aucun incident.

Tramoni : Je passals par là, je discutais avec les gardiens. Ce n'est pas un crime non?



Tramoni, après avoir tué Overney, continue de menacer. Il a gardé tout son calme. (Ph. A.P.L.)

Audition de M. Moracchini, chef des services de surveillance, adjoint direct de Dreyfus.

Maître Leclerc: Nous reviendrons plus tard sur votre attitude dans les heures qui ont suivi le meurtre et sur votre refus de communiquer à la police l'identité du meurtrier. Mais je voudrais maintenant que vous expliquiez à la Cour et aux jurés dans quelles circonstances et pourquoi vous avez jugé utile de faire assermenter Tramoni?

Moracchini : Effectivement, le 30 juin 1971, Tramoni a prêté serment en qualité de garde particulier devant le tribunal de Nanterre. Cela n'a rien d'étonnant et rien d'exceptionnel. Il y a environ soixante gardes particuliers assermentés à la Régle.

Maître Lecierc : Mais selon quels critères décidez-vous de faire prêter serment à l'un de vos collaborateurs ?

Moracchini : Nous assermentons des collaborateurs qui ont des responsabilités dans leur service, qui nous sont connus, qui ont fait leurs preuves.

Maître Leclerc : Mais Tramoni n'était pas depuis longtemps à la Régie. Depuis sept mois !

Moracchini : J'avais confiance en lui. Je ne juge pas seulement en fonction de l'ancienneté. Il faut un ensemble de qualités.

Maître Leclerc : Quelles qualités par exemple ? Ne s'agirait-il pas de qualités spécifiquement militaires ? Et n'auriez-vous pas embauché Tramoni uniquement parce que vous saviez que c'était un soldat sûr, qui ne discutait jamais les ordres comme il le déclare lui-même ? Assermenter un tel homme, c'est encore renforcer son autorité.

14 h 40 - 18 heures : la direction camoufle le crime

Mensonges et fausses déclarations

14 h 40: Tramoni tire. L'heure n'est plus contestée, ni par le meurtrier, ni par la direction. Tous les experts sont du même avis: Overney est mort quasi instantanément. La police ne connaîtra l'identité de la victime qu'à 18 h 15. Pendant plus de trois heures, pendant tout l'aprèsmidi, on ne dit rien à la Régie. On échafaude même des plans pour tenter de camoufler la vérité. La police téléphone, on ne dit rien. Le commissaire se déplace... personne ne sait qui a tiré. Pas même les deux gardiens présents, à quelques mètres de Tramoni, les sieurs Lévêque et Buroni que les photos montreront à quelques pas du tueur. Pas même M. Clausse dans le bureau duquel Tramoni a passé tout son après-midi. Pas même Moracchini auquel Tramoni a immédiatement téléphoné après le crime. Pas même Dreyfus qui, à 16 heures au plus tard, était en conférence avec Moracchini...

Mensongères et fausses sur l'ensemble de cette affaire, les déclarations de la maîtrise et de la direction sont apparues particulièrement inconsistantes quand il a fallu expliquer « le trou » de l'après-midi du

25 février.

Les mensonges de Clausse (chef de sécurité, adjoint de Moracchini, en service le 25 février).

Maître Leclerc : A quelle heure avez-vous appris que l'auteur du coup de feu mortel était Tramoni ?

Clausse : Je ne me souviens pas exactement. Vers 16 heures.

Maître Leclerc : Certainement pas. Tramoni a téléphoné à 14 h 45 environ. Il a ensuite été directement dans votre bureau. Il n'a pas mis tout ce temps!

Clausse : Vous devez avoir raison, avec le temps la mémoire fléchit.

Maître Leclerc : Disons qu'il est arrivé au plus tard à 15 h 30. Etesvous d'accord sur cette heure limite ?

Clausse : Oui.

Maître Leclerc : Donc, à 15 h 30, vous saviez que Tramoni avait tué un homme.

Clausse : Non, je savais simplement qu'il avait tiré. Je ne savais pas qu'Overney était mort...

Maître Leclerc : Tramoni, lui le savait. Et Moracchini aussi. Il y avait d'autres témoins. Vous le saviez. Mais passons. Vers 16 h 30, la police vous téléphone. A ce moment, où est Tramoni ?

Clausse: Dans mon bureau.

Maître Leclere : Tout à côté de vous ?

Clausse : Oui.

Maître Leclerc: Quand la police vous demande quel est l'auteur du coup de feu, pourquoi ne dites-vous rien, pourquoi cachez-vous la vérité? Pourquoi ne dites-vous pas que c'est Tramoni qui a tué.

Clausse: A 16 h 30, je vous le répète, je ne savais pas qu'il y avait un mort.

Maître Leclerc : Pourquoi êtes-vous si certain que vous ne le saviez pas ?

Clausse : Parce que je venais de téléphoner à l'infirmerie centrale. de Renault qui m'a dit qu'il y avait un blessé.

Maître Leclerc : Vers 16 h 30 ?

Clausse : Oui.

Le président de la Cour : Mais voyons, c'est absolument impossible. Overney était mort depuis longtemps. L'infirmerle de la Régie le savait. Elle ne pouvait l'ignorer.

Maître Leclerc: Vraiment, vous me surprenez Monsieur Clausse. C'est la première fois que vous parlez de l'infirmerie. Vous avez été entendu des dizaines de fois. Et vous découvrez aujourd'hui, au procès, un coup de téléphone sensationnel mais hélas pour vous, impossible. Mais répondez à ma question. Pourquoi cachiez-vous l'identité de Tramoni à la police?

Clausse : Je connaissais Tramoni. Cela m'était désagréable de donner moi-même son nom.

Le président : Je ne comprends pas. Tramoni affirme qu'il s'est présenté à vous pour être amené à la police. Il ne s'agissait pas de dénoncer Tramoni. Mais simplement de dire la vérité.

Clausse : Je regrette. J'ai eu tort. Mais j'ai prévenu le commissariat vers 17 h 30.

Maître Leclerc : Vraiment, vous avez téléphoné à M. Bonzon vers 17 h 30. Et que lui avez-vous dit ?

Clausse : Que l'identité du tireur était connue.

Maître Leclerc: Mais que dit donc M. Clausse. Qu'il a téléphoné? Qu'il a parlé du meurtrier? Le commissariat est formel. Il n'a reçu aucune communication. Toutes les communications ont été notées. Celle de Clausse n'y figure pas. Elle aurait pourtant été capitale, pensez-vous.

Enfin des précisions sur celui qui a tiré. Et la police n'aurait pas cher-

ché à connaître son identité. C'est invraisemblable.

Il faudrait que M. Clausse s'explique davantage. Je lui demande de dire clairement : A-t-il téléphoné oui ou non ? A-t-il parlé du tireur oui ou non ?

Clausse (complètement désemparé) : Je me suis peut-être trompé. A la réflexion, c'est peut-être la police qui m'a appelé.

Maître Leclerc : Qu'avez-vous dit exactement sur le tireur ?

Clausse : Je ne me souviens plus. J'ai peut-être dit que son identité allait être connue.

Maître Leclerc : Je crois que ce témoin a suffisamment été entendu. Je n'ai plus aucune question à lui poser. Les jurés ont compris.

L'avocat de Tramoni : Mais enfin, il ne s'agit pas d'un faux-témoin !

Les mensonges de Moracchini (grand patron de tous les services de sécurité et de surveillance. Adjoint direct de Dreyfus).

Maître Leclerc : Vous êtes le supérieur de Tramoni. C'est à vous que Tramoni a téléphoné, juste après le coup de feu. Il était alors au plus tard 15 heures. Que lui avez-vous dit ? Qu'avez-vous fait ?

Moracchini : Lorsque j'ai reçu un coup de téléphone de Tramoni, je lui al dit de se rendre immédiatement au bureau de M. Clausse et de m'y attendre. Je ne savais pas que la victime était morte. Je pensais qu'elle était seulement blessée.

Maître Leclerc : Tramoni vous a pourtant dit : « J'ai tiré sur un homme, ma vie est foutue ».

Moracchini : Oui, mais j'ai pensé qu'il était seulement blessé.

Maître Leclerc : A quelle heure avez-vous averti M. Dreyfus de la situation ? A quelle heure, lui avez-vous dit qu'un homme de votre service avait tiré ?

Moracchini : Vers 16 heures.

Maître Leclerc : Un peu avant cependant, puisque le commissaire Bonzon vous a rencontré à 16 heures place Bir-Hakeim.

Moracchini : C'est exact.

Maître Leclerc : Quand vous avez vu le commissaire Bonzon, pourquoi ne lui avez-vous pas dit que Tramoni avait tiré ? Et qu'il était dans le bureau de M. Clausse ? Pourquoi ne lui avez-vous rien dit ?

Moracchini : J'étais alors uniquement préoccupé par le problème de la sécurité dans l'usine. J'ai remis à la police une autorisation de pénétrer à l'intérieur de l'entreprise. C'était mon seul souci à ce moment.

Maître Leclerc : Pourtant, dès que vous revenez, vous vous réunissez avec Clausse et Tramoni. De quoi parlez-vous, nous ne le savons pas...

Et nous ne l'apprendrons pas durant ce procès. Il est certain que Moracchini s'est concerté avec Dreyfus avant de voir la police. Qu'il n'a rien dit au commissaire. Qu'il s'est ensuite entretenu, suivant les instructions probables de Dreyfus, avec le meurtrier. Poùr dire quoi?

Les mensonges de Dreyfus.

Dreyfus est nettement plus habile que ses subordonnés. Il a l'art d'esquiver les problèmes. Il sait mesurer ses paroles, ne pas se contredire trop nettement. De plus, le président de la Cour ne semble guère soucieux de trop embarrasser le PDG de la RNUR. Aussi sa déposition, en ce qui concerne « le trou » de l'après-midi, sera-t-elle plus intéressante par ses lacunes que par ses déclarations...



Dreyfus, en compagnie du commissaire Poisblanc (derrière lui) et de Nogrette. (Ph. Elie Kagan)

Maître Leclerc: Vers quelle heure apprenez-vous qu'un membre des services de surveillance a tiré ?

Dreyfus : Vers 16 heures environ. Je me renseigne sur l'état du manifestant. On me dit qu'il est blessé. Je me préoccupe de la situation dans l'usine. J'ai la responsabilité de la plus importante usine de France. Des dizaines de milliers de familles vivent de la Régie. Je n'avais pas le droit de laisser mettre l'usine à feu et à sang.

Maître Leclerc : Mais voyons, Monsieur Dreyfus. Comment l'usine aurait-elle pu être saccagée quand 10.000 ouvriers, que vous prétendez hostiles aux gauchistes, sont présents sur les lieux et qu'il y a, selon les propres déclarations de la maîtrise, au plus quinze manifestants. En réalité, vous aviez peur d'une seule chose : que le meurtre indigne les ouvriers et que leur colère éclate. C'était là votre inquiétude.

Autre chose m'étonne. Tous les gardiens qui sont venus ont déclaré que les incidents étaient terminés à 16 heures. Alors comment se faitil qu'à cette heure, vous ne vous souciez absolument pas de savoir qui a tiré, et que vous craignez encore une invasion des maoïstes? Ce

n'est pas très sérieux!

Dreyfus : Il est difficile de se représenter le climat à l'usine durant les jours qui ont précédé le drame et pendant le 25 février. Chaque jour, les gauchistes devenaient plus arrogants. Ils multipliaient les violences. Le 25 février, c'est un commando organisé qui a attaqué Billancourt. Tout devait être mis en œuvre pour protéger l'usine, les biens de la nation.

Maître Leclerc : Une dernière question. Dans un communiqué du 28 février, vous dites que le commando des maoïstes était composé de 80 personnes. Premier mensonge. Que Tramoni a tiré pour se dégager. Deuxième mensonge. Que Tramoni s'est présenté spontanément à la police. Troisième mensonge. Pourquoi toutes ces fausses affirmations?

Oui, pourquoi ? Une question à laquelle Drevfus s'est bien gardé de répondre.

Les mensonges des gardiens.

Mensonges au sommet de la hiérarchie, mensonges au bas de l'échelle. Pour dissimuler le crime, pour couvrir Tramoni, il fallait que tous mentent, du simple gardien au PDG.

Au moment où Tramoni tire, il y a sept gardiens qui sont présents aux grilles, à quelques mètres de Tramoni. Ils ont tout vu. Plusieurs d'entre eux ont aidé le meurtrier à fermer les grilles. Les photos le

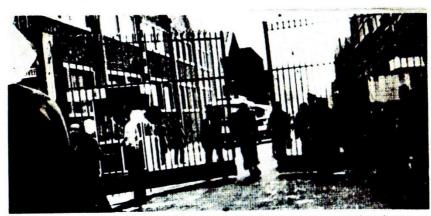
montrent clairement.

Au début pourtant, on ne sait rien des photos. On est convaincu, à la Régie, que Schimmel, le photographe de l'A.P.L. (Agence de Presse Libération) présent sur les lieux, après avoir pris Tramoni en train de tirer, a arrêté de photographier. Il a été en effet pris dans le champ de l'arme de Tramoni qui l'a directement visé. Mais Schimmel, courageusement, a continué son travail. Menacé directement par le tueur, il a quand même pris les photos.

Cela, la Régie l'ignore. La consigne est donc : personne n'a rien vu. Buroni, Longuet, Lévêque témoignent donc. Ils signent leur déposition au commissariat : ILS N'ONT RIEN VU. Quelques jours après, les photos sont développées. On voit, tout près de Tramoni, à quelques pas, distinctement, les sieurs Buroni, Lévêque et Longuet. Non seulement ils sont là, tout près de Tramoni, mais ils observent la scène!

Faux-témoins ! Menteurs ! Pris en flagrant délit.

Il en est de même d'autres gardiens. Poislane, Herviou, Pasturel, Derrien et Christiani. Eux aussi ont déclaré qu'ils n'ont rien vu. Ils ont signé de belles déclarations. Noir sur blanc. Et on les voit, sur les photos, en train d'aider Tramoni à fermer les grilles de l'avenue Emile-Zola.



Toujours aussi calme, Tramoni ferme les grilles. L'autre battant est fermé par un groupe de gardiens (Poislane, Herviou, Pasturel, Derrien et Christiani). Ils n'ont rien vu du tout ! Pas même Tramoni fermer les grilles. (Ph. A.P.L.)

Procès de la violence et de la répression patronales

Pour la direction et pour Tramoni, les deux parties étant totalement solidaires, le responsable de tout ce qui est arrivé, c'est le gauchisme, le maoisme. Il n'y a pas eu de mots assez forts pour fustiger les violences des gauchistes. On a parlé de vagues d'assaut, de climat de terreur, de fascisme, de nazisme, de banditisme, de brigandage. A entendre les agents de maîtrise et surveillants se succédant (la direction n'a pas csé citer un seul ouvrier de l'usine), Billancourt 1972 est une terre de feu et de sang.

Voyons un peu de près ce qu'a été, selon les propres déclarations

des chefs, cette violence gauchiste...

Quand les chefs déclarent avoir été brutalisés...

Andries Serge (chef au 74) : Oui, Monsieur le président, j'ai été sauvagement agressé par les « maos ». J'ai reçu des coups très violents sur la colonne vertébrale.

Maître Leclerc : Sur la colonne vertébrale ? Vous avez dû rester un certain temps en maladie ?

Andries : Oui, huit jours !

Deboffe (chef au Montage) : Les gauchistes ont fait régné un climat de terreur. J'ai moi-même été frappé.

Le président : C'est-à-dire ?

Deboffe : Cela va peut-être vous faire rire, mais c'est vrai : j'ai reçu une volée de coups de pied au derrière !

Le président : Avez-vous eu connaissance d'autres actions de ce type ?

Deboffe : Oui. Un autre chef a été coiffé d'un pot de peinture.

Mercier Marc (chef de brigade du service de surveillance) : Les gauchistes étaient déchaînés. Ils nous insultaient, se moquaient de nous. Ils enlevaient même nos casquettes. Personnellement, Monsieur le président, j'en suis à ma troisième casquette.

Longerinas Daniel (chef de groupe): Oui, j'ai eu très peur des maoistes. J'étais près des grilles et je regardais en badaud (sic !). Quand un mao que je connais s'est approché de moi. Il m'a demandé si ça m'amusait d'être là. Je lui ai répondu que non et je suis parti. J'ai eu très peur.

Vacher Roger (chef de département au 74) : Je suis responsable d'un département où travaillent 4.000 ouvriers. Je peux affirmer qu'avant l'arrivée de deux maoïstes tout se passait bien. Mais les maoïstes ont mis la pagaille. En janvier 1971, ils ont même déclenché une grève-minoritaire, et ils ont saccagé mon bureau. Les grévistes ont bloqué toute la chaîne, j'ai été obligé de renvoyer les ouvriers chez eux. J'ai même été frappé!

Maître Leclerc : A l'époque, on a parlé de plusieurs centaines de grévistes. Tous les ouvriers qui suivaient le mouvement étaient maoîstes ?

Vacher : Non, mais c'est de la faute des maos. Sans eux, il n'y aurait pas eu de problèmes. Ce sont des meneurs.

Micheletti Claude : J'al dû quitter Renault en juin 1972 parce que j'étals particulièrement visé par les maoïstes.

Le président : Pourquoi étiez-vous visé ? Etiez-vous particulièrement sévère vis-à-vis des ouvriers ?

Micheletti: Pas particulièrement.

Maître Leclerc : N'auriez-vous pas donné une interview dans un journal ?

Micheletti : Si.

Maître Leclerc : Lequel ? Micheletti : « Minute ».

Maître Leclerc : Et dans cette interview, vous traitez les militantes du Comité de lutte de putains !

Mouchards, flics-maison, licenciements, répression patronale

Nous avons vu ce qu'était la violence des gauchistes, telle que se l'imaginent les ennemis des gauchistes, les hommes de la direction.

Voyons maintenant comment ont témoigné les travailleurs de l'usine : militants CGT ou CFDT, ouvriers maoistes du Comité de lutte Renault, tous licenciés pour leurs idées et leurs activités au service de la classe ouvrière.

M. Desande (ouvrier, délégué CFDT): Les conditions de travail, déjà très dures, se sont encore aggravées pendant la période qui a suivi la grève de mai 1971. Pour des motifs futiles, les licenciements et les sanctions pleuvaient. Pour une prise de parole, j'ai eu un jour de mise à pied. Le climat qui s'est instauré dans l'usine est né de l'escalade de la violence de la part des gardiens. Contrôle renforcé aux portes, zèle excessif des gardiens, augmentation des cadences, nombreuses sanctions. Prenons l'exemple de mon atelier. Sur les chaînes, il y a un ou deux remplaçants pour plus de cent ouvriers. Et encore, ces remplaçants ne sont-ils pas opérationnels. Quand un ouvrier est malade, c'est un remplaçant qui le remplace. De sorte qu'entre les pauses il n'est pas possible d'aller aux W-C. C'est l'enfer.

Palacio (ouvrier, délégué CFDT) : Mon camarade Desande a dû vous décrire déjà les dures conditions de travail et le zèle excessif de la maîtrise. Je voudrais vous parler d'Overney que j'ai connu et qui travaillait dans mon atelier.

Overney était un ouvrier sans reproches sur le plan professionnel. Les chefs n'avaient rien trouvé à redire à son travail. Il était estimé par ses camarades de travail.

Mais il était maoïste. La direction l'a appris. Elle a décidé de le licencier, à tout prix. La méthode employée est particulièrement infâme : un chef est venu demander à Pierre Overney un numéro de La Cause du Peuple. Overney lui a vendu un exemplaire. Il a été licencié pour vente de journaux politiques dans les ateliers !

Tous les maoïstes repérés ont été licenciés. S'ils diffusaient à l'extérieur, c'est parce que la direction les empêchait de s'exprimer à l'intérieur.

Saddock Ben Mabrouk (ouvrier, membre du Comité de lutte): J'ai été licencié d'une manière totalement illégale. Mon chef m'avait donné la permission de m'absenter. Ce que j'ai fait. On m'a licencié pour cela. Mon chef n'était pas d'accord. Il l'a dit. La direction lui a dit qu'il avait eu tort. Il a eu un avertissement. Moi, j'ai été licencié.

Comme mon licenciement était complètement illégal, je suis revenu dans l'usine, à mon atelier. Les gardiens se sont vite rassemblés. Ils étaient une trentaine. Voyant cela, je me suis enfermé dans une volture avec une pancarte. Les gardiens ont quand même réussi à me sortir. Ils m'ont traîné dans les escallers, matraqué et livré à la police. Après cela, j'ai fait une grève de la faim qui a duré 29 jours.

Le racisme présent

Cité par la partie civile, le travailleur nord-africain Ben Mabrouk se présente à la barre. Il décline son identité et commence sa déposition.

— Monsieur le président, avant de témoigner sur les faits, je tiens à protester avec violence contre le racisme dont je viens d'être victime. Avant de me faire entrer dans la salle du procès, le garde, au lieu de m'appeler par mon nom, m'a dit : « Ben Maquereau, on t'attend! ».

Le président : Mais voyons, il doit s'agir d'une erreur. Vous avez peut-être mai entendu.

- J'ai très bien entendu. J'ai perçu chez le garde le même regard de mépris des racistes qu'à l'usine et que partout.
- Comme je vous l'ai dit, le garde a fait une erreur. Il a dû malencontreusement écorcher votre nom. Il n'y a pas de racisme au Palais de justice.

Puisque c'est Monsieur le président qui le dit...

Felipe (ouvrier, membre du Comité de lutte) : La chaîne, c'est l'enfer. La température est à 40° et il passe 48 voitures à l'heure. C'est intenable. Nous attrapons des maladies.

Les chefs essaient de nous diviser en donnant aux plus dociles les meilleurs postes, en bout de chaîne, là où le travail est moins dur. Alors nous nous sommes réunis et nous avons décidé de lutter, tous ensemble, contre la division. Nous avons décidé de changer à tour de rôle de poste, de sorte que chacun puisse faire, à tour de rôle, le travail facile et le travail difficile.

Cela n'a pas plu aux chefs. C'est le motif de mon licenciement.

Theureau (membre du Comité de lutte): Mon licenciement a été préparé minutieusement, illégalement. On m'a isolé des autres ouvriers pour me dégoûter. On a augmenté mes cadences. De 26 pièces, je suis passé à 45. Puls, un beau jour, j'ai été licencié, sans raison. Je n'ai pas accepté ce licenciement illégal. Je suis revenu à l'usine, dans mon atelier. Quinze barbouzes m'ont sauté dessus. Je puis affirmer que c'est Tramoni qui donnait les ordres. Ils m'ont attaché les pieds et les mains et m'ont embarqué dans une 4 L. Par chance, à un carrefour, j'ai réussi à m'échapper.

Loret (militant CFDT) : C'est la Régie qui est responsable de l'escalade de la violence. Je vals vous citer plusieurs faits :

— Un soir, j'ai été attiré par la présence d'une voiture stationnée près de la guérite. C'était une voiture banalisée immatriculée 9140 BM 92. A 14 h 25, je l'ai vu s'arrêter en double file. J'ai reconnu Tramoni qui était en train de photographier avec un appareil à longue vue des vendeurs de Lutte Ouvrière. Une autre fois, un staglaire de l'Informatique a été pris à partie par un gardien parce qu'il stationnait dans un endroit interdit. Le gardien a donné un coup de sifflet et le jeune homme s'est trouvé ceinturé et roué de coups. La raison invoquée pour justifier ces brutalités est que le jeune avait un type gauchiste et qu'il avait été impoli. En septembre 1972, j'ai même vu des gendarmes, dans l'usine, conduire une voiture de la Régie. Interrogée, la direction a tout nié. Quant aux licenciements, ils sont de plus en plus futiles. Un ouvrier qui, avec le pompler, a aidé à tourner le corps de Pierrot sur le côté a été licencié.

L'avocat de Tramoni avait jugé bon de convoquer Sylvain, secrétaire de la C.G.T. C'est le seul ouvrier que la défense ait osé citer. Son témoignage s'est retourné contre la Régie et contre Tramoni.

Sylvain (secrétaire CGT) : « La Volante » est un service de répression tristement connu dans l'usine. Nous avons, à plusieurs reprises, protesté contre ses agissements. Nous avons en particulier protesté contre la présence d'estafettes banalisées, munies de caméras, circulant à l'intérieur de l'usine. La direction n'en a tenu aucun compte.

De la même façon, nous savons que des photos sont prises par des membres de la Régie au service de la direction. A la Régie, il y a une violence qui est inhérente au système capitaliste. Il y a des licenclements arbitraires, des mutations injustifiées qui sont des prétextes pour se débarrasser de travailleurs mai vus et génants.

Jurés : les lois du tirage au sort

C'est le sort, dira-t-on, qui a présidé à la désignation du jury. Mais l'avocat de Tramoni n'a pas voulu se reposer entièrement sur les règles mystérieuses du destin.

Ont été récusés par Tramoni : un mécanographe, un employé de presse, un chauffeur, un comptable et un tourneur.

Ont été finalement retenus pour composer le jury : un gérant de société, deux ingénieurs, un mécanographe, un agent commercial, un directeur des ventes, une « sans profession » et un directeur de société.

Huit personnes formant un échantillonnage qui représente peut-être quelque chose, mais certainement pas les millions d'ouvriers qui subissent à longueur de journée les méfaits des Tramoni et consorts.

Un mot encore sur la composition du jury. Parmi les jurés récusés par Tramoni, les deux seuls jeunes désignés par le tirage au sort. Il faut dire qu'en plus de leur profession douteuse aux yeux de Tramoni, ils étaient les seuls à s'être présentés à la Cour en col roulé et avaient les cheveux un peu longs.

Maître Leclerc aux jurés :

la justice que vous rendrez est une justice de classe

Samedi 13 janvier, avant le verdict, Maître Leclerc, plaidant pour la partie civile, c'est-à-dire pour la famille de Pierre Overney, a ainsi commencé son intervention.

Vous allez rendre votre jugement après avoir assisté, pendant quatre journées, dans ce théâtre déformant qu'est la Cour d'assises, où chacun entend ce qu'il veut entendre et comprend ce qu'il veut comprendre, à un combat où deux camps se sont affrontés. Vous allez juger « en votre âme et conscience ». Mais votre âme et votre conscience ne sont pas neutres. Chacun a son âme, chacun a sa conscience. Vous l'avez bien vu quand, à la barre même, un chef d'atelier, Vacher, et un délégué du personnel, Desande, se sont affrontés devant vous. Chacun pensait comprendre. Et chacun comprenait d'une manière diamétralement opposée. Un ouvrier n'a pas la même âme et la même conscience que son patron. Ni même que son chef. Et votre âme et votre conscience sont liées au milieu où vous vivez. Et je dois le dire, c'est l'honneur de la partie civile, c'est l'honneur de la mémoire de Pierre Overney que l'avocat de Tramoni ait récusé tous les jurés d'origine ouvrière.

Pour juger, il faut savoir, il faut connaître. Il faut comprendre ce que signifie la violence patronale, ce que signifie travailler toute sa vie avec un chef derrière le dos.

Et vous avez pu constater, tout au long du procès, que ceux qui comprenaient avaient déjà jugé. Dans un sens comme dans l'autre. En fonction de leur camp.

D'un côté la régle Renault, les défenseurs de l'ordre établi, avec Dreyfus en tête, mais aussi avec l'armée des plus petits qui se rangent dans son camp : les responsables des services de surveillance, les chefs d'ateliers, et même les misérables gardiens que vous avez vu devant vous, plus pitoyables qu'autre chose. Eux ont jugé. Ils ont été partiaux. Ils ont tout fait pour blanchir Tramoni, ils se sont contredits, ils ont menti. Ils ont tout fait pour défendre Tramoni, celui qui avait tiré pour défendre l'ordre, leur Ordre.

Dans l'autre camp, les ouvriers de Renault. Car c'est bien la classe ouvrière de Renault qui est venue témoigner. Cette classe ouvrière, vous

l'avez vue pendant quatre jours, telle qu'elle est effectivement, avec ses problèmes, avec ses tendances qui s'affrontent, parfois avec violence, avec ses organisations différentes, ses syndicats qui ne sont pas tou-jours du même avis. Mais la classe ouvrière, vous l'avez vue aussi unie. Unie pour se mettre dans le camp de l'ouvrier tué, unie pour exiger un châtiment exemplaire pour Tramoni.

Alors finalement, le jugement que vous allez porter, aujourd'hui, devant l'Histoire, ce sera un jugement sur vous-mêmes. Vous allez choisir. Vous allez dire quel est pour vous, le bon côté de la barricade.

Car voyez-vous, des dizaines de milliers de personnes vont attendre votre jugement. Mais dans leur cœur, elles ont déjà jugé. Cette masse de travailleurs qui attend, ce sont les frères d'Overney. Et pour eux, Tramoni est déjà jugé.

En guise de conclusion

Le procès Tramoni aura donc un instant levé le voile sur les méthodes répressives patronales et la mise en place à l'intérieur des usines d'un appareil spécialisé dans le maintien de l'ordre. Il aura montré comment sont recrutés, assermentés, formés ces hommes de main baptisés employés administratifs mais dont les tâches sont de répression : mouchardage, photo, bagarre, etc. Il aura montré quelle solidarité effective lie ces simples exécuteurs à une certaine maîtrise raciste, réactionnaire ou tout simplement méprisante pour les milliers de travailleurs qu'elle a pour mission de faire produire au maximum. Cette solidarité ne s'arrête ni au chef d'atelier, ni au chef de service, elle va au sommet jusqu'à Dreyfus lui-même. Et c'est parfaitement logique, la répression dans les usines, plus particulièrement à la production, à la chaîne dans les secteurs d'O.S., n'est pas réservée aux « gauchistes ».

Son but fondamental est de mettre au pas les travailleurs, de renforcer la discipline, de prévenir toute résistance à l'accroissement des cadences, à l'aggravation des conditions de travail. Parce qu'ils sont militants, parce qu'ils réagissent plus fort, même souvent plus vite et parce qu'ils expriment le plus vivement la résistance des travailleurs à leur exploitation, les révolutionnaires sont le plus exposés. Et parce qu'ils ne se laissent plus frapper en silence, parce qu'ils résistent, parce qu'ils le font savoir, on aurait tendance à croire qu'ils sont les seuls visés. C'est une erreur. Le procès Tramoni aura eu aussi le mérite de rappeler que la majorité des victimes de la répression patronale sont des travailleurs du rang sans aucun engagement politique.

Et c'est bien là le plus grave. Aujourd'hui, Tramoni est « jugé ». Pour lui, l'épisode Renault est terminé. Pour les milliers de travailleurs de la Régie, il continue. Tous ces gardiens, faux-témoins, dissimulateurs de preuves, menteurs et convaincus de mensonge, sont encore en place. Comme sont encore en place ces chefs et ces cadres complices de fait et d'esprit. Comme est en place le premier de tous, Pierre Dreyfus, le véritable responsable de l'organisation du travail et de la répression à la Régle. Ils sont en place et ils sont les maîtres.

Pour le meurtre d'Overney, pour tous les morts de la Régle victimes d'accidents de travail, pour les cadences inhumaines, pour le racisme et les brimades, pour les sanctions et les licenciements, pour l'exploitation organisée, tous ces hommes devront un jour rendre des comptes. Ce ne sera pas le procès d'un mercenaire, devant un tribunal bourgeois, ce sera celui de toute la société capitaliste.

CHAQUE SEMAINE, LISEZ



HEBDOMADAIRE TROTSKYSTE

En vente dans les kiosques

Prix: 2 F

ABONNEMENTS:

Ordinaire :

6 mois = 30 F — 1 an = 50 F

Sous pli

)F - 1 an = 130 F

LUTTE OUVRIERE
B.P. 152-06
75263 — PARIS — CEDEX 06
C.C.P. RODINSON
PARIS 6851-10

Composition 4, rue du Bouloi

Montage offset Impression Roto-Tecnic-Offset Aubervilliers